

Département
de la Drôme
Arrondissement
de Valence
Commune
de La Roche de Glun

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°11/2023

Nombre de membres présents en exercices :23

Nombres de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 22

Date de la convocation : 6 avril 2023

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Roche de Glun, régulièrement convoqués, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel GOUNON, Maire en exercice.

Etaient présents : M. GOUNON Michel, M. STRANGOLINO Patrick, M^{me} FAURE Muriel, M. GIRANTHON Frédéric, M. VALETTE Olivier, M. Serge ZUCHELLO, M^{me} BONHOMME Stéphanie, M. GRANGER Patrick, M. DELHAUME Patrick, M. POUYET Jean-Marc, Monsieur BETTON Richard, M. RIMBERT Charles-Henri, M^{me} GUIBERT Frédéric, M^{me} PROVO Christiane, M. GOURDOL Bruno, M. David MARGIRIER, M^{me} Valérie FAURE.

Absents représentés : M^{me} PLANET Joëlle (pouvoir donné à M. Serge ZUCHELLO), Madame Alexandra BAUSSERON (pouvoir donné à M^{me} Stéphanie BONHOMME), Madame Yolande HUSSON (pouvoir donné à M. Olivier VALETTE), Madame Sandra JULLIEN (pouvoir donné à Monsieur Michel GOUNON), Monsieur Christophe ROMEGOUX (pouvoir donné à M. Frédéric GIRANTHON).

Absent excusé : Madame DUCLAUD Nathalie.

M^{me} BONHOMME Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 23.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Monsieur STRANGOLINO, Premier adjoint, délégué aux affaires financières et économiques propose aux membres du Conseil Municipal de voter le budget principal 2023 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement, à la somme de 2 479 713,00 euros ;
- en section d'investissement, à la somme de 5 538 753,77euros.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Entendu l'exposé de Monsieur STRANGOLINO Patrick ;

Les membres du Conseil Municipal votent, à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement, à la somme de 2 479 713,00 euros ;
- en section d'investissement, à la somme de 5 538 753,77euros.

Certifié exécutoire par Le Maire compte tenu
De sa transmission en préfecture le
Et de sa publication le

Le Maire,
Michel GOUNON